**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION (S.P.I.)**

**1 – OBJET**

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de l’Isère – CMA Isère et tout stagiaire souhaitant suivre une formation. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA Isère. La CMA Isère se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

**2 – CONDITIONS D’INSCRIPTION ET MODALITES DE PAIEMENT**

Le coût de la formation représente les frais d’inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant à une formation est redevable de ce coût. Une formation est soit un module acheté séparément, soit un pack (l'achat de plusieurs modules peut permettre d'avoir un tarif plus attractif).

**L’inscription ne deviendra effective que par la signature du bulletin d’inscription et la réception du règlement.**

**3 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

**3 – 1- Rétractation ou désistement avant le début de la formation**

- Si le désistement intervient au moins **11 jours calendaires avant le début de la formation**, le remboursement du coût sera intégral.

- Si le désistement intervient **entre 10 jours calendaires et le jour même de la formation** :

\* sans contact de la part du stagiaire : le coût intégral de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 6 mois à compter de la date de sa première inscription.

\* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire : le remboursement s’effectuera intégralement.

\* pour cas de force majeure dûment justifiée avec demande de report de la part du stagiaire : le premier report ne sera pas facturé. Une somme de 50 € sera demandée pour frais de dossier à partir du deuxième report.

**3 – 2 – Abandon en cours de formation**

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d’abandon en cours de formation.

En cas d’abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA de l’Isère en fonction des disponibilités et des effectifs prévus.

**4 – PENALITES ET FRAIS DE RETARD**

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d’émission de la facture pourra entraîner une pénalité d’un montant correspondant à 3 fois le taux de l’intérêt légal en vigueur sur l’intégralité de la somme restant due.

Outre cette pénalité, **hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d’emploi,** une indemnité forfaitaire de 40 € sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel.

Si les frais exposés sont supérieurs à 40 €, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

**5 – MODALITES D’ORGANISATION DES FORMATIONS**

La formation a une durée de 30 heures réparties sur 4 jours. La Chambre de Métiers et de l’Artisanat de l’Isère se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

**Le stagiaire s’engage à suivre le stage régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l’article 3-2 des présentes.**

La formation se déroule dans des locaux de la CMAI, exceptionnellement dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque stage en fonction de la capacité d’accueil. La CMA Isère se réserve le droit d’annuler un stage en cas d’effectif insuffisant laissé à son appréciation.

Le SPI est suivi d’un entretien individuel d’évaluation de projet.

Une attestation de présence est remise au stagiaire à l’issue de la formation.

**Toute absence injustifiée ou tout abandon entraînera le défaut d’obtention de l’attestation de présence.**

**6– PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

En application du Règlement Général sur la Protection des Données – R.G.P.D. – U.E. n°2016/679 du 27/04/2016, le stagiaire est informé que ses données personnelles sont collectées ou modifiées avec son consentement à chaque formation, qu’elles sont mémorisées sur un logiciel de Gestion Relation Clients interne à la CMA Isère en vue du traitement de son dossier, de l’application des financements envisageables, de son information régulière sur l’offre de formation et/ou de l’intervention d’un agent de la CMA Isère d’un autre Service ou de la communication à l’un des sous-traitants, avec son accord. Leur accès est donc strictement limité. Les sous-traitants de la CMA Isère sont soumis également à une obligation de confidentialité sous leur responsabilité. La durée de conservation de ses données n’est pas limitée. Durant la période de conservation, la CMA Isère met en place, dans la mesure de ses possibilités, tous moyens dont elle dispose aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. En dehors des cas ci-dessus énoncés, la CMA Isère s’engage à ne pas vendre, louer, ou donner accès à des tiers lesdites données sans le consentement express du stagiaire, à moins d’y être contrainte en raison d’un motif légitime, tels qu'une obligation légale, la lutte contre la fraude ou l’abus, l’exercice des droits de la défense, cette liste n’étant pas exhaustive. Il n’y aura pas de transfert des données en dehors de l’U.E.. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et au R.G.P.D., le stagiaire bénéficie d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité et d’effacement de ses données ou encore de limitation du traitement ou d’opposition au traitement. Il devra alors en informer la CMA Isère de manière explicite et par écrit.

Le stagiaire peut contacter la C.N.I.L. pour toute information complémentaire.

**7 – CONTESTATIONS ET LITIGES**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l’interprétation ou à l’application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal Administratif de Grenoble.